

Comment vous connecter ?

espaceclient.apicil.com

Lors de votre première visite sur le nouveau site, il est nécessaire d'activer votre compte, dans la **rubrique «1^{ère} connexion»**.

1. Saisissez votre numéro client

indiqué à l'intérieur de votre carte de tiers payant ACTIL.

2. Créez votre mot de passe.

Il doit être composé de 8 à 12 caractères dont 2 chiffres et 2 lettres au minimum.

3. Activez votre compte

en cliquant sur le lien envoyé sur votre boîte mail.



C'est fait !

Votre **espace client** est créé, vous pouvez désormais profiter **des services proposés en toute autonomie**.

Vous êtes client en retraite et/ou épargne ?

Consultez votre espace avec vos identifiants et mot de passe actuels.

Si vous n'avez pas encore créé votre compte, RDV dans votre espace client et choisissez « Accédez à votre espace Épargne/Retraite ».

Nos conseillers APICIL sont à votre écoute

au **04 72 27 72 72**

Du lundi au jeudi de 8h30 à 18h

Le vendredi de 8h30 à 17h

APICIL GESTION, association de moyens du Groupe APICIL régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
38, rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire. Enregistrée sous le N° SIREN 417 591 971.
Document non contractuel à caractère publicitaire. Réf : 3276 B - mai 2015
Conception : APICIL - Crédit photo : GettyImages



espaceclient.apicil.com

Activez votre espace client en moins de 2 minutes

...et profitez de nouveaux services !

Santé
Prévoyance
Épargne
Retraite



Comme vous !

Des nouveaux services pour répondre à vos besoins !

Pour vous, l'espace client APICIL évolue : en toute autonomie et à tout instant, effectuez vos principales démarches administratives en ligne.

Un remboursement en attente ?

Consultez vos dépenses, vos remboursements APICIL et Sécurité sociale ainsi que le montant restant à votre charge. Ceux-ci restent à votre disposition pendant 2 ans.



Une hospitalisation ?

Une demande de prise en charge est nécessaire avant votre hospitalisation.

Désormais **effectuez vous-même votre prise en charge en ligne** et évitez ainsi d'avancer les frais.

Un devis dentaire ?

Évaluez le montant de votre remboursement.

Une facture d'ostéopathie ?

Effectuez votre demande de remboursement en ligne pour tous les actes de médecine douce (ostéopathie, diététicien, podologue, psychologue...)⁽²⁾.

Besoin d'un opticien, d'un dentiste... ?

Trouvez le professionnel de santé proche de chez vous⁽³⁾, qui s'engage à vous offrir des prestations de qualité à des tarifs négociés.



Une naissance ? Un déménagement ?

Déclarez directement un changement de situation familiale, modifiez votre adresse, téléphone, e-mail...

Une question ? Un document à transmettre ?

Gagnez du temps en utilisant le formulaire de contact.

**Dès
2015...**

Zéro papier : faites un geste pour la planète !

Accédez à tout moment à vos décomptes de prestations en ligne.

À l'avenir vos relevés papiers seront consultables et imprimables à partir de votre espace client⁽¹⁾.

Ce service se substituera à l'envoi des relevés papiers.



⁽¹⁾ Sur simple demande de votre part auprès de votre conseiller, vous pourrez revenir à l'édition papier.

⁽²⁾ selon les garanties prévues par votre contrat

⁽³⁾ adhérent au réseau de tiers payant ACTIL